

OMPI



WO/CC/49/2
ORIGINAL: anglais
DATE: 10 décembre 2002

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITE DE COORDINATI ON DEL'OMPI

Quarante-neuvième session (16^e session extraordinaire)
Genève, 24 et 25 mars 2003

CANDIDATURE REÇUE POUR LA NOMINATION AU POSTE DE
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OMPI

Mé morandum du Président du Comité de coordination

1. À leur réunion de septembre 2002, l'Assemblée générale de l'OMPI et le Comité de coordination de l'OMPI ont envisagé le calendrier ci-après pour le déroulement de la procédure de nomination au poste de directeur général de l'OMPI en 2003 :

Calendrier

Les procédures approuvées par l'Assemblée générale en 1998 seraient mises en œuvre selon le calendrier suivant :

9 septembre 2002 : Envoi aux États membres de l'OMPI de la circulaire d'invitation à la présentation de candidatures.

9 décembre 2002 : Date limite pour la présentation des candidatures.

24 et

25 mars 2003 : Désignation d'un candidat au poste de directeur général au cours de la session du Comité de coordination.

22 septembre au

1^{er} octobre 2003 : Nomination du directeur général au cours des sessions de l'Assemblée générale et des assemblées des unions de Paris et de Berne.

2. En adoptant le calendrier proposé, l'Assemblée générale et le Comité de coordination ont autorisé le Comité de coordination à fixer la date d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale et des assemblées des unions de Paris et de Berne pour la nomination du directeur général et approuvé à cet effet une dérogation aux procédures concernant la désignation d'un candidat au poste de directeur général de l'OMPI (voir le paragraphe 134 du document A/37/14).

3. Conformément à la décision précitée, le président du Comité de coordination a envoyé le 9 septembre 2002 à tous les États membres de l'OMPI un circulaire les invitant à proposer au Comité de coordination le nom d'un de leurs ressortissants comme candidat au poste de directeur général de l'OMPI.

4. La candidature de la personne suivante est parvenue au président du Comité de coordination le 4 décembre 2002 :

M. Kamil Idris (Soudan).

5. L'annexe du présent document reproduit le texte des lettres de transmission de la candidature susmentionnée, avec le curriculum vitae du candidat.

[L'annexe suit]

ANNEXE

Traduction d'une lettre datée du 27 novembre 2002 (référence GVA/POL/17/a/514.02)

adressé par : M.B.M.Bowa,
ambassadeur/représentant permanent et
président du groupe des pays africains

à : S.E.M.Joaquin Pérez - Villanueva Tovar,
représentant permanent de l'Espagne,
président du Comité de coordination de l'OMPI

Objet : Candidature au poste de directeur général de l'OMPI

Excellence,

J'ai l'honneur de faire référence à votre note verbale datée du 9 septembre 2002 concernant la tâche qui incombera au Comité de coordination de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), lors de sa session extraordinaire des 24 et 25 mars 2003, de choisir le candidat au poste de directeur général qu'il présentera à l'Assemblée générale de l'OMPI en vue d'une nomination et invitait à cet effet les États membres à proposer des candidats.

Au nom des ambassadeurs africains accrédités auprès de l'Office des Nations Unies et des institutions spécialisées à Genève, je souhais appeler votre attention sur la décision unanime de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine (aujourd'hui Union africaine) à sa trente-huitième session, tenue à Durban (Afrique du Sud) en juillet 2002, de proposer M. Kamil Idris comme candidat à l'élection au poste de directeur général de l'OMPI. Les sommettes ont appelé tous les États membres de l'OMPI à appuyer cette candidature africaine.

Des manifestations de soutien à la candidature de M. Idris vous ont d'ailleurs été notifiées, comme il est indiqué dans votre rapport à la trente-septième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, tenue du 23 septembre au 1^{er} octobre 2002. Le rapport auquel nous faisons référence est le document portant la cote A/37/INF/2, daté du 12 septembre 2002, intitulé "Rapports sur les consultations relatives à la nomination du directeur général en 2003", dans lequel vous faites état de plusieurs déclarations écrites de soutien à l'élection de l'actuel directeur général pour un deuxième mandat de six ans émanant de groupes régionaux et de différents États membres.

Enfin, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la décision de l'Assemblée générale et du Comité de coordination à la trente-septième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, qui figure au paragraphe 134 du document A/37/14, selon laquelle l'Assemblée générale et le Comité de coordination

“i) prennent note du lancement de la procédure de nomination du directeur général en 2003; ur

“ii) prennent note du soutien quasi unanime exprimé en faveur de la réélection de M. Kamil Idris au poste de directeur général;

“iii) autorisent le Comité de coordination à fixer la date d’une session extraordinaire de l’Assemblée générale et des assemblées des unions de Paris et de Berne pour la nomination du directeur général et approuvent une dérogation aux procédures concernant la désignation d’un candidat et sa nomination au poste de directeur général de l’OMPI à cet effet.”

Compte tenu de ce qui précède, j’ai l’honneur et le plaisir de présenter, conformément à la décision de l’Assemblée des chefs d’État et de gouvernement de l’OUA adoptée à Durban en juillet 2002, la candidature de M. Kamil Idris, actuel directeur général de l’OMPI, à la réélection à ce poste.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

Traduction d'une lettre datée du 4 décembre 2002 (référence MFA/10/8/1/13/2)

adressé par : M. Mustafa Osman Ismail,
ministre des affaires étrangères
de la République du Soudan

à : S.E.M. Joaquin Pérez - Villanueva Tovar,
ambassadeur représentant permanent de l'Espagne,
président du Comité de coordination de l'OMPI

Objet : Candidature au poste de directeur général de l'OMPI

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, les États membres de l'Organisation mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) ont été invités à proposer au Comité de coordination des candidats au poste de directeur général, étant donné qu'il incombe à ce comité de choisir la personne qu'il présentera à l'Assemblée générale de l'OMPI en vue d'une nomination à ce poste.

J'ai ainsi l'honneur de vous présenter, au nom du Gouvernement de la République du Soudan, la candidature de l'actuel directeur général de l'OMPI, M. Kamil Idris, ressortissant soudanais, à l'élection à ce poste.

À l'appui de cette candidature, je saisis cette occasion pour rappeler que l'élection de M. Idris a déjà reçu le soutien unanime de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine – aujourd'hui Union africaine – à sa trente-huitième session, ainsi que le soutien d'un nombre significatif de groupes régionaux et d'États membres, comme il est noté dans le document A/37/INF/2 de l'OMPI qui a été distribué aux États membres à la dernière session des assemblées des États membres de l'OMPI. Je souhaite également appeler votre attention sur la décision de l'Assemblée générale et du Comité de coordination, à cette même session, de prendre note "du soutien quasi unanime exprimé en faveur de l'élection de M. Kamil Idris au poste de directeur général".

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Kamil IDRIS

Langues: arabe, anglais, français.

Licence en droit (LLB) de l'Université de Khartoum (Soudan), Licence en Lettres (BA) en philosophie, sciences politiques et théories économiques de l'Université du Caire (Égypte), Master en droit international en affaires internationales de l'Université de l'Ohio (États-Unis d'Amérique), Doctorat (PhD) en droit international de l'Institut des hautes études internationales de l'Université de Genève (Suisse).

Principaux postes occupés

Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et Secrétaire-général de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), (Genève, depuis novembre 1997); Vice-directeur général, OMPI (Genève, 1994 - 1997); Directeur, Bureau de la coopération pour le développement et des relations extérieures avec les pays arabes (certaines activités également, relatives aux pays de l'Europe centrale et orientale (1990-1992)), OMPI (Genève, 1985 - 1994); Administrateur principal chargé de programme, Bureau de la coopération pour le développement et des relations extérieures avec l'Afrique, OMPI (Genève, 1982 - 1985); Avocat inscrit du Gouvernement (Registered Attorney-at-Law); Avocat et officier ministériel ayant qualité pour recevoir les déclarations sous serment, Soudan; Professeur en droit international; Ambassadeur, Ministère des affaires étrangères, Soudan; Conseiller juridique, Mission permanente du Soudan auprès des Nations Unies (Genève, 1979 - 1982); Porte-parole et Coordonateur du Groupe africain et du Groupe des 77 (Genève, 1981 - 1982).

Membre, Commission du droit international (CDI) auprès des Nations Unies (1992 - 1996) et (2000-2001).

Titres honorifiques

Docteur *honoris causa* (droit): Université d'État de Moldova (1999), Franklin Pierce Law Center (Concord, New Hampshire, 1999), Université de Fudan (Shanghai, 1999), *University of National and World Economy* (Sofia, 2000), Université de Bucarest (2001), Université de Hannam (Daegu, 2001), Université des sciences et technologie de Mongolie (Oulan Bator, 2001), Université Matej Bel (Banská Bystrica, 2001), *National Technical University of Ukraine "Kyiv Polytechnic Institute"* (Kiev, 2002).

Professeur honoraire en droit de l'Université de Pékin, Chine (1999).

Décorations

Soudan (1983, 2002), Égypte (1985, 2000, 2001), Sénégal (1998), Fédération de Russie (1999, 2000), Arabie saoudite (1999), Slovaquie (1999), République arabe syrienne (2000), Portugal (2001), Roumanie (2001), Mexique (2001), République de Moldova (2001), Côte d'Ivoire (2002), Pologne (2002).